



Recours quant aux manquements de l'agence immobilière ?

Par **mnmt**, le **08/03/2016** à **22:13**

Bonsoir,

Suis propriétaire d'un F2, géré dans une agence immobilière depuis 14 ans. Ce jour, mon appart est vide depuis 4 mois sans nouvelle de l'agence (je les relance pour savoir si visite locataire mais personne me dit-on). Je décide de résilier le contrat de gérance avec cette agence (loi Chatel) et lorsque je veux récupérer mes clefs : impossible de rentrer dans mon logement car manque 1 clé et de +, le double des clefs (2ème jeu en possession de l'agence) est introuvable.... Je m'aperçois aussi que sur leur site, l'annonce de location n'est pas du tout à jour (les photos, le loyer et charges correspondent à une ancienneté de plusieurs années et le pour le descriptif de l'appart, il y a des manquements.

Je me demande comment le gérant de la location a pu faire visiter puisque les clés ne correspondaient pas... je doute de son professionnalisme.

Ai-je un recours possible suite à la non relocation ? Préjudices ? pas de loyers depuis 4 mois.

Merci de vos précieux conseils.

Cordialement.

Nathalie

Par **janus2fr**, le **09/03/2016** à **07:42**

[citation]Ai-je un recours possible suite à la non relocation ? Préjudices ? pas de loyers depuis 4 mois. [/citation]

Bonjour,

A voir si quelque chose est prévu à ce sujet dans le mandat.

Par **mnmt**, le **09/03/2016** à **20:16**

Bonsoir,

Je ne vois rien d'écrit dans le mandat...